

LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE A LANCÉ SON PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

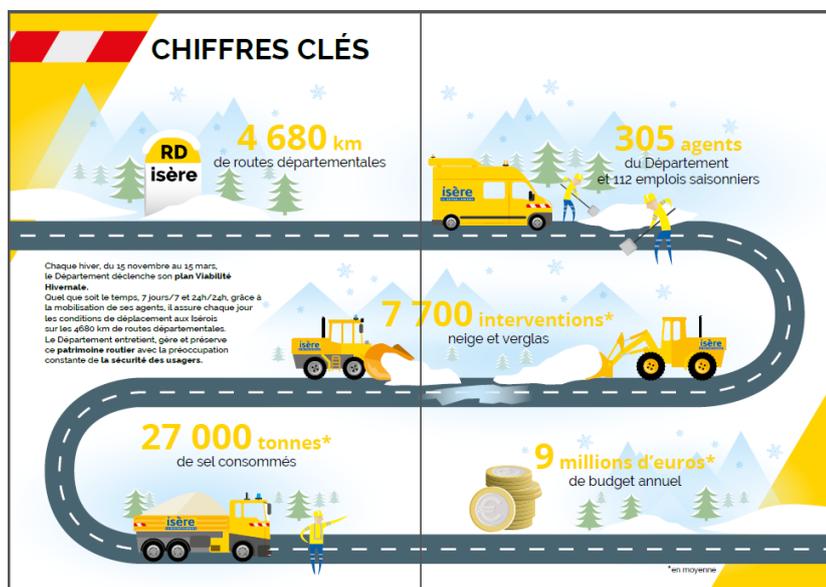
Il a neigé dès novembre dernier. Et le Département était prêt ! Chaque année, il mobilise 9 millions d'euros en moyenne, 305 agents et 112 employés saisonniers pour déneiger et palier au verglas sur l'ensemble du réseau routier départemental isérois.

La viabilité hivernale, un enjeu majeur

Permettre aux Isérois de circuler le plus sereinement possible sur les 4680 km de routes départementales durant la période hivernale (15 novembre au 15 mars), c'est l'objectif du Département de l'Isère, particulièrement conscient des risques et des conséquences, notamment en termes de perturbations, que représentent les épisodes neigeux et de verglas pour les usagers.

La partie sud du département y est confrontée plus d'un jour sur deux et la partie nord-ouest connaît près de 30 jours de verglas entre novembre et février. Plus de 800 km de routes départementales sont situées à plus de 1000 mètres d'altitude. C'est donc un véritable enjeu et un défi pour les services du Département. Pour y faire face et assurer la viabilité et la sécurité du réseau routier dont il a la charge, le Département déploie un budget annuel moyen de 9 millions d'euros, 305 agents et 112 employés saisonniers. En moyenne, ces derniers réalisent 7 700 interventions durant la saison et utilisent plus de 27 000 tonnes de sel.

[Voir vidéo sur l'intervention des agents de l'Isère pour assurer la viabilité hivernale](#)





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un plan organisé pour une meilleure efficacité

Pour améliorer son efficacité, le Département a hiérarchisé son réseau. Il s'engage sur un niveau de service pour chaque catégorie de routes et assure une veille permanente grâce aux 12 directions territoriales avec plus de 30 implantations, en liaison avec la direction des mobilités via le PC Itinisére. Ce PC routier Itinisére collecte les informations des équipes sur le terrain et informe des mesures spécifiques tous les partenaires et les Isérois.

Toutes les informations utiles liées aux conditions de circulation et à l'état des routes en période hivernale sont accessibles sur le site (et son application) www.itinistere.fr. Les usagers peuvent également s'abonner gratuitement à un service d'information qui les alertera par SMS en cas de problème spécifique sur l'itinéraire routier ou la ligne TransIsère qu'ils auront renseigné.

Les services du Département rappellent 7 conseils de prudence pour rouler en hiver :

Avant de prendre la route :

- Consulter les prévisions météorologiques
- S'équiper en pneus d'hiver
- Vérifier le bon état du véhicule

Sur la route :

- Allumer les feux de croisement
- Réduire la vitesse
- Éviter toute manœuvre brutale
- Faciliter le travail des engins de déneigement du Département

« Le département de l'Isère est régulièrement touché par les intempéries hivernales. Nous devons donc nous préparer quoi qu'il arrive. C'est pourquoi, nous déployons des moyens importants afin de permettre aux Isérois et à tous ceux qui viennent en Isère, de continuer à circuler sur nos routes en toute sécurité et dans les meilleures conditions », explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

« L'action du Département seul ne suffit pas. Les automobilistes doivent aussi s'adapter aux conditions météorologiques changeantes : c'est à chacun de faire preuve de responsabilité en adoptant des comportements prudents au volant et en s'équipant de pneus neige », ajoute Bernard Perazio, Vice-président en charge de la voirie.